

TRIAL

REGLEMENT PARTICULIER 2023 TRIAL



Moto-Club : C1344 - TRIAL CLUB DE LA MONTAGNE NOIRE

E-Mail : trialclub.montagnenoire11@gmail.com

Téléphone : 06 71 63 54 45

Organisateur technique : 047947 - M LAMARQUE GERARD

N° d'épreuve FFM : 118

Date : 18 juin 2023

Lieu : St-Denis (11)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Trial Occitanie 2023 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-trial-2023/

Type de manifestation : Trial Outdoor Trial Indoor Trial Urbain

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course	025560 - M BRUNEAU ALAIN	Désignation LMOC
Arbitre	348522 - M CAUQUIL PIERRE	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable	033880 - M MATTHAEI PATRICK	Désignation LMOC
Commissaire technique	136926 - Mme MATTHAEI JOSETTE	Désignation LMOC

ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

Aucune licence une manifestation ne sera délivrée sur place. La licence doit être demandée à la FFM au plus tard 72h avant la manifestation sur : <https://licencie.ffmoto.net/>

CATEGORIE	DESCRIPTION
Expert 32€ hors majoration	Age ----- à partir de 10 ans (licences de compétition / LJ) Parcours----- 3 tours de 10 zones
S1 / Open / S2 / S3+ 32€ hors majoration	Age ----- à partir de 7 ans (licences de compétition / LJ) Parcours----- 3 tours de 10 zones
S3 / S4 / S4+ 32€ hors majoration	Age ----- à partir de 7 ans (licences de compétition / LJ) Parcours----- 2 ou 3 tours de 10 zones
Rencontre Trial Educatif - TRE1 20€ hors majoration	Age ----- de 12 à 15 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours----- 3 tours de 6 zones éducatives
Rencontre Trial Educatif - TRE2 20€ hors majoration	Age ----- de 7 à 12 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours----- 3 tours de 6 zones éducatives
Rencontre Trial Educatif - TRE3 20€ hors majoration	Age ----- de 6 à 12 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours----- 3 tours de 6 zones éducatives
Rencontre Trial Educatif - TRE4 20€ hors majoration	Age ----- de 6 à 8 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours----- 3 tours de 6 zones éducatives

*Les pilotes licenciés ETR-ETJ-NET ne sont pas classés.

TF2 – TROPHEE FEDERAL DE TRIAL VINTAGE :

Une catégorie motos anciennes est prévue sur l'épreuve et comptera pour le Trophée Fédéral de Trial Vintage :

OUI NON

LES CYLINDREES SERONT CONFORMES A L'ARTICLE 7 DES RTS TRIAL :

6-10 ans :	80cc maximum
11-14 :	125cc maximum
15 ans et plus :	cylindrée libre



ARTICLE 4 | CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- Sa licence FFM de la saison en cours ;
- Son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).
- Son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€ pour les 2T et 150€ pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Conformément à l'article 5 des Règles Techniques et de Sécurité, les épreuves de trial n'ont pas l'obligation de prévoir un dispositif médical spécifique. Toutefois, les secours doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.

Hôpital le plus proche ----- Carcassonne (11) Temps de trajet (en min) ----- 30 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site ----- Terrain de trial de Saint-Denis
 Adresse ----- Rue de la Fontaine, 11310 Saint-Denis
 Longueur du parcours ----- 8,4 km Nombre de zones ----- 10
 Longueur du parcours Mini Trial ----- 3 km Nombre de zones Mini Trial ----- 6
 Temps global imparti ----- 6h30 Nombre de commissaires de zone ----- 5

Le parcours emprunte-t-il des voies ouvertes à la circulation publique ? OUI NON

- Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 9 mars 2023	Date : 15/03/2023	Date : 15/03/2023
		Numéro : 23/0249
Le président Gérard Lamarque	Ligue Motocycliste Occitanie Commission Trial 7, rue André Citroën 31130 BALMA 05 61 23 87 68	
		74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto.org ffmoto.org

HORAIRES PREVISIONNELS*

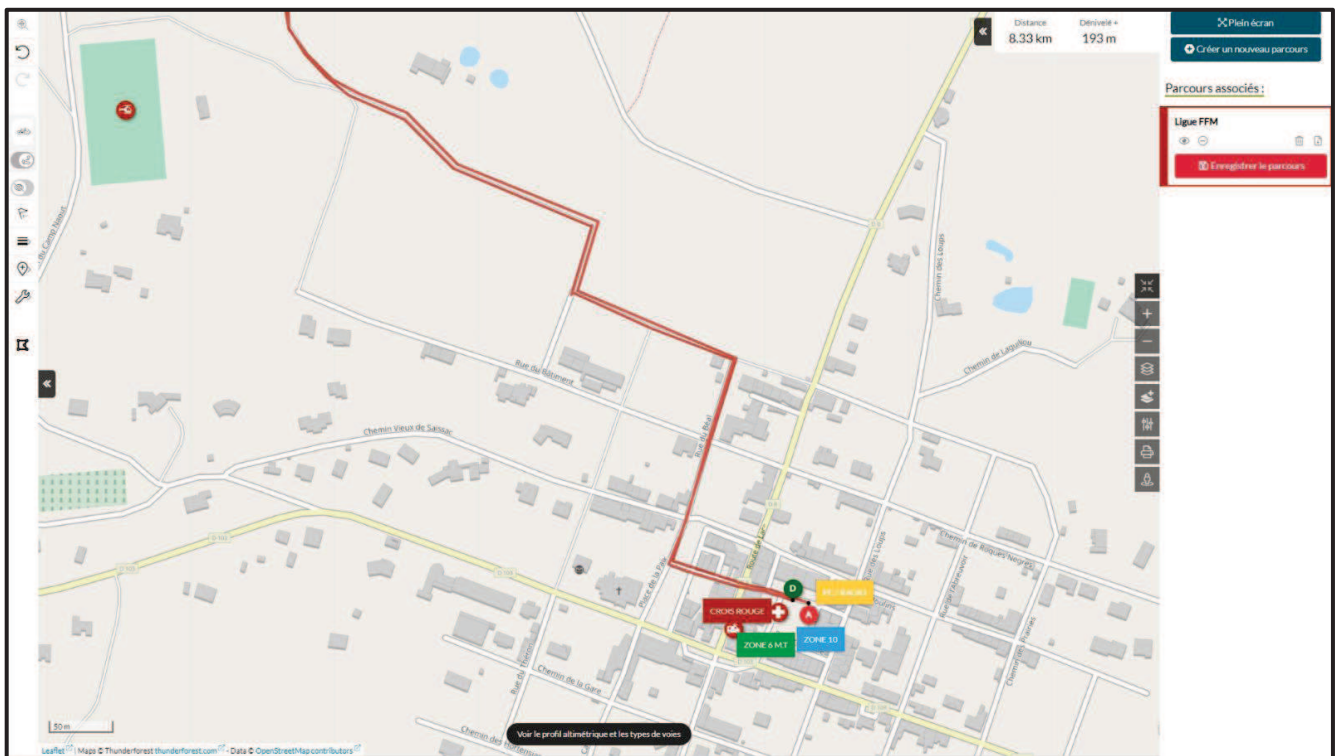
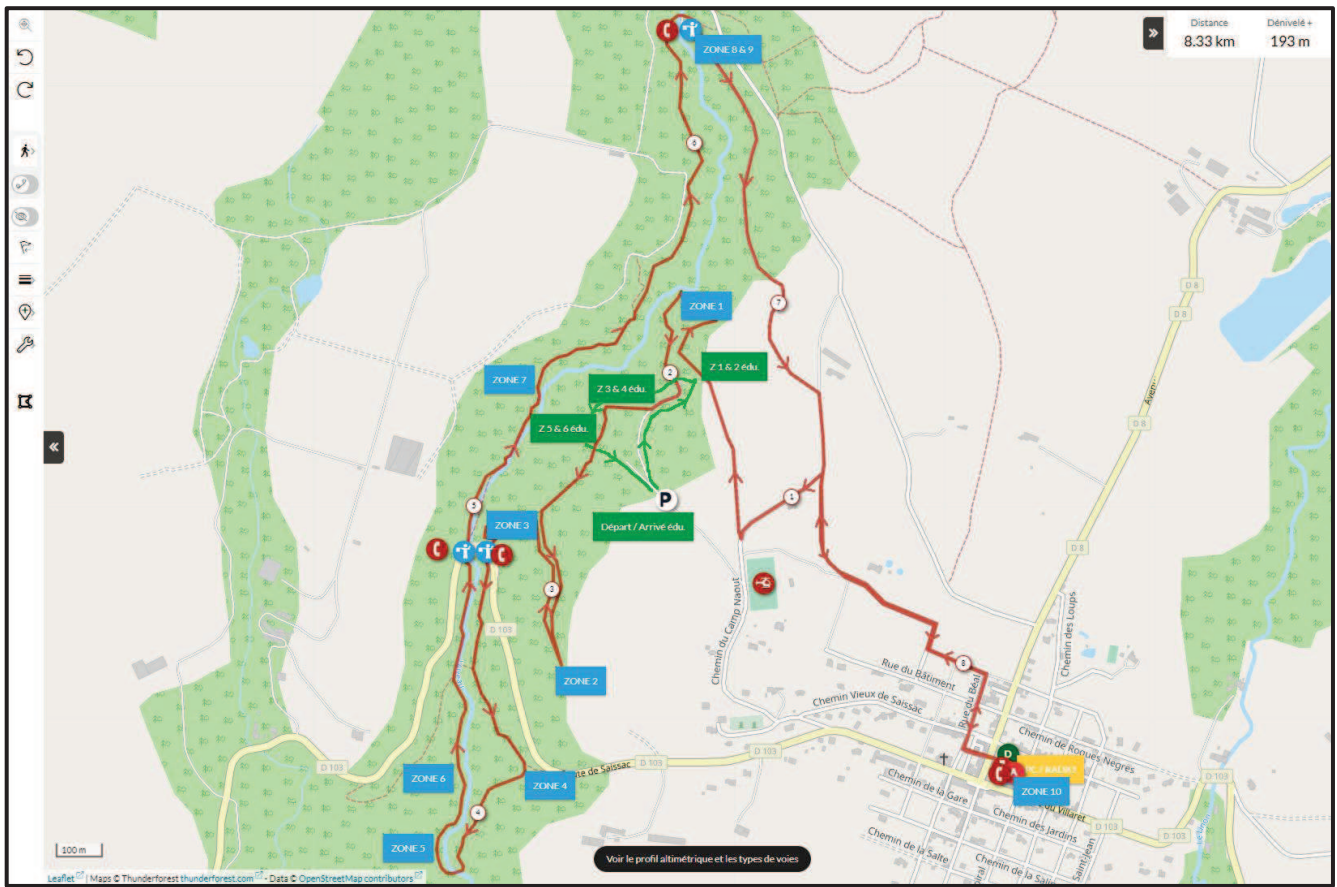
**sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve*

Dimanche 18 juin 2023

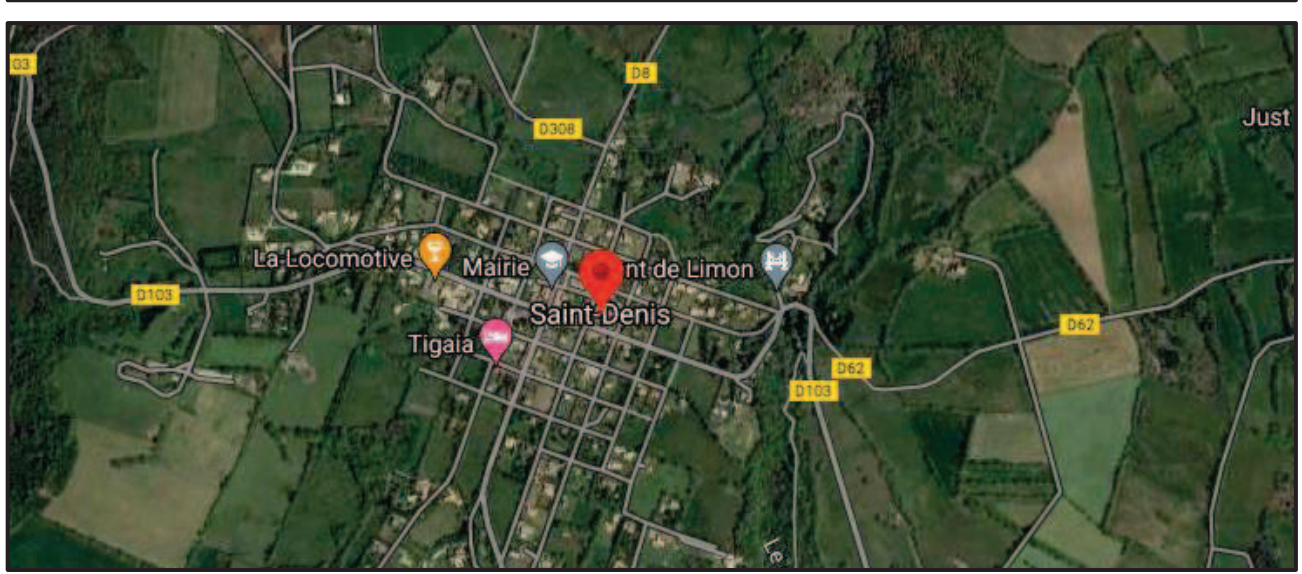
8h00 – 11h00----- Contrôles administratifs
8h00 – 11h00----- Contrôles techniques
9h00----- Premier départ
18h00 ----- Arrivée
19h00 ----- Remise des prix
21h00 ----- Fin de la manifestation



PLAN



SITUATION GEOGRAPHIQUE



Votre Assurance

▶ ASSURANCE GROUPEMENT
SPORTIF

Assurance et Banque



ASSOC TRIAL CLUB
REP PAR M LAMARQUE GERARD
LES AYRIBIERS
11320 ST PAULET FR

AGENT

EI DAVID LAURENT
15 PLACE DE VERDUN
11400 CASTELNAUDARY

Tél : 0468233871

Fax : 04 68 23 70 45

Email :

AGENCE.DAVIDCASTELNAUDARY@AXA.FR

Portefeuille : 0011003044

Vos références :

Contrat n° 7396433804

Client n° 0188273203

AXA France IARD, atteste que :

**ASSOC TRIAL CLUB
REP PAR M LAMARQUE GERARD
LES AYRIBIERS
11320 ST PAULET**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7396433804** ayant pris effet le **02/12/2016** conforme aux disposition des articles L321-1 et suivants du code du sport , article R331-30 et D321-4 du Code du sport

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Organisation d'une manifestation de compétition CHAMPIONNANT D'OCCITANIE DE TRIAL 18/06/2023 de trial sur terrain privé regroupant 90 participants

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

NATURE DES GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES
	PAR SINISTRE
Dommages autres que ceux pour lesquels il est prévu une limitation par année d'assurance : - Dommages corporels, matériels et immatériels confondus sans toutefois dépasser pour les dommages matériels et immatériels confondus avec limitation pour dommages: . engageant la responsabilité civile du dépositaire engageant la responsabilité civile d'occupant temporaire d'un bâtiment vis-à-vis du propriétaire - Défense pénale, recours	11.775.841 euros 1.530.888 euros 32.978 euros 353.292 euros 30.633 euros

La présente attestation est valable pour la période du **22/02/2023** au **01/12/2023** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à CASTELNAUDARY le 22 février 2023
 Pour la société :

